

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

-----▼▼-----

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 21 MARS 2024

Etaient présents : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Eliane SAUTERON, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Madame Michèle VIALA, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Madame Hélène MORVAN, Monsieur Philippe FERRER, Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Robert CHARVIN, Monsieur Jörg KALKBRENNER **représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.**

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS, Président du CCAS, Monsieur Patrick VILLETTE **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Monsieur Michel MAHE, Madame Camille LEBORGNE, Monsieur Michel BRUNET, **représentants désigné.e.s par le Maire.**

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 16

Nombre de présent.e.s : 11

Nombre de votant.e.s : 11

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 18h40

2024-04 REVALORISATION DES REDEVANCES POUR LES RESIDENCES AUTONOMIE ST-LAURENT ET LA FUTAIE

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les articles L351-2 et L353-9-2 du Code de la construction et de l'habitation relatifs aux logements conventionnés et à l'augmentation maximum des redevances,

Vu la délibération 2023-16 du 28 juin 2023, concernant la revalorisation des redevances pour les résidences autonomie Saint-Laurent et la Futaie, la revalorisation des redevances pour les chambres d'hôtes des résidences autonomie Saint-Laurent et La Futaie, et la revalorisation des redevances pour les chambres de protonthérapie de la résidence autonomie la Futaie,

Considérant qu'il y a lieu de réviser le montant des redevances afin de tenir compte des augmentations des charges pour les résidences autonomie Saint-Laurent, sise 20 avenue Saint-Laurent à Orsay, et La Futaie, sise 85 rue de Paris à Orsay,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'augmentation de 3,50% des redevances des usagers pour les résidences autonomie Saint-Laurent et la Futaie telle que présentée ci-dessous :

Revalorisation : +3,50%		Redevances à compter du 01/04/2024	
		2023	2024
RPA LA FUTAIE			
Types de logements	F1	716,68 €	741,76 €
	F2	776,80 €	803,99 €
RPA SAINT-LAURENT			
Types de logements	F1 : 105, 107, 108, 109, 112	402,22 €	416,30 €
	F1 bis petit	420,47 €	435,19 €
	F1 bis grand	477,62 €	494,34 €
	F2 (1 + 1)	614,79 €	636,31 €
	F2	701,65 €	726,21 €

- **DECIDE** de l'augmentation des tarifs applicables aux chambres d'hôtes des résidences autonomie Saint-Laurent et la Futaie et aux chambres de protonthérapie de la résidence La Futaie, telle que présentée ci-dessous :

	TARIFS HEBERGEMENT A compter du 01/08/2023	TARIFS HEBERGEMENT A compter du 01/04/2024	augmentation
CHAMBRES D'HOTES SAINT-LAURENT (n° 104 et 106) LA FUTAIE (n° 403 et 404)	De 1 à 13 nuits : 40€/nuit De 14 à 27 nuits : 37€/nuit 28 nuits et plus : 31€/nuit	De 1 à 13 nuits : 42€/nuit De 14 à 27 nuits : 39€/nuit 28 nuits et plus : 32€/nuit	5,00% 5,41% 3,23%
HEBERGEMENT PROTONTHERAPIE LA FUTAIE : n° 402, 406 et 203	De 1 à 13 nuits : 52€/nuit De 14 à 27 nuits : 48€/nuit 28 nuits et plus: 41€/nuit	De 1 à 13 nuits : 54€/nuit De 14 à 27 nuits : 50€/nuit 28 nuits et plus: 43€/nuit	3,85% 4,17% 4,88%

- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 01/04/2024,

- DIT que les recettes seront inscrites au budget du CCAS - Chapitre 75.

David ROS
Président du Centre Communal
d'Action Sociale

Certifié exécutoire, compte tenu de
la transmission en préfecture le :
de la publication le :

29 MARS 2024
29 MARS 2024

